

# AFFELNET LYCÉE 2026 TOUR SUIVANT N°1 AFFECTATION EN 1<sup>RE</sup> ANNÉE DE CAP, 2<sup>DE</sup> PRO ET 2<sup>DE</sup> GT

## 1) Public concerné :

- élèves non affectés : refusés ou en liste supplémentaire sur l'ensemble de leurs vœux
- élèves nouvellement arrivés dans l'académie
- élèves affectés ayant fait l'objet d'une erreur dans le traitement de leurs dossiers ou dont la situation exceptionnelle nécessite de nouveaux vœux
- élèves pour lesquels un vœu de recensement a été saisi au tour principal

**Attention dans les deux derniers cas**, pour retrouver ces élèves dans Affelnet et saisir des vœux, il faut aller dans le menu « saisie des vœux », cliquer sur « Tous » en haut à droite de l'écran au niveau des élèves sélectionnés, puis sur chercher (cf. copie d'écran ci-dessous) :

The screenshot shows the 'TOUR SUIVANT N°1 - SAISIE DES VŒUX EN ÉTABLISSEMENT' interface. At the top, there are navigation links: Accueil, Aide, Contact, Calendrier des académies, and a 'Quitter' button. The user is logged in as '97404695 COLLEGE MAISON BLANCHE ST PAUL'. A search bar is active, with 'UN FILTRE EST ACTIF' on the right. The search criteria are: INE (Commençant par), Nom (Commençant par), Prénom (Commençant par), Classe (toutes), Formation (toutes), État (tous), and Présence vœux AFFELNET (tous). A 'Chercher' button is visible. Below the search bar, a table header shows columns for INE, Nom prénom(s), Classe, Formation, Nb vœux, and État. The table currently displays '0 élément(s)'. A blue arrow points from the text above to the 'Chercher' button.

## 2) Modalités de candidature en 2<sup>de</sup> pro :

Les élèves formulent **au maximum trois** vœux à partir de la fiche de candidature Affelnet sur places vacantes. L'établissement d'origine (y compris les établissements hors académie) saisit les vœux dans Affelnet. **L'établissement d'origine doit ensuite faire signer au responsable légal la fiche de saisie.**

En cas d'erreur dans les dossiers du tour principal Affelnet, l'établissement d'origine :

- saisit des vœux sur places vacantes et informe **si nécessaire** la DRAIO pour qu'une bonification soit éventuellement étudiée.
- si aucune saisie informatique n'est possible faute de places vacantes, transmet les éléments probants à la DRAIO pour une éventuelle notification d'affectation en dehors d'Affelnet en liste supplémentaire prioritaire n°0.

Contacts : [sylvie.huyez@ac-reunion.fr](mailto:sylvie.huyez@ac-reunion.fr) / [annabelle.lacombe@ac-reunion.fr](mailto:annabelle.lacombe@ac-reunion.fr)

## 3) Modalités de candidature en 2<sup>de</sup> GT

**Au tour suivant n°1 le lycée de secteur n'est plus garanti. Il est donc conseillé après le vœu 1 de secteur, de saisir d'autres vœux 2<sup>de</sup> GT dans d'autres lycées.**

Les élèves non affectés en voie pro ayant une décision d'orientation 2<sup>de</sup> GT peuvent formuler un vœu 2<sup>de</sup> GT.

Pour les élèves déjà affectés, en cas d'erreur dans les dossiers ou de déménagement récent (avec justificatif), l'établissement d'origine saisit également le(s) vœu(x) 2<sup>de</sup> GT (l'adresse et la zone géo doivent aussi être modifiées sur la page d'identification de l'élève).

En cas de contestation du refus de la demande de dérogation par la famille, **aucune saisie dans Affelnet ne doit être faite.**

La famille peut faire une demande de recours **jusqu'au mercredi 12 août 2026** auprès de nos services en envoyant une lettre accompagnée des justificatifs à : [draio.recours.affectation2ndegt@ac-reunion.fr](mailto:draio.recours.affectation2ndegt@ac-reunion.fr)

**Ce recours sera examiné après la rentrée scolaire, le jeudi 20 août 2026.**

En attendant, les familles doivent inscrire leur enfant dans le lycée d'affectation.

#### **4) Calendrier :**

- **Du mercredi 01 juillet 13h au vendredi 03 juillet 2026 13H00** : l'établissement d'origine saisit les vœux des élèves dans l'application AFFELNET Lycée.

L'application est accessible à l'adresse habituelle suivante : <http://scoweb.ac-reunion.fr>

Cliquer ensuite sur le menu Tour suivant, puis sur « saisie des vœux ».

*N.B : Pour tout problème de droit d'accès contacter monsieur Thierry Coupeau au 02 62 48 14 99*

- **Mardi 07 juillet 2026 : résultats du Tour Suivant n°1 AFFELNET Lycée**

Menu « Tour suivant » puis « listes et statistiques ».

Les notifications d'affectation ainsi que les fiches « résultats de l'affectation » seront disponibles à partir du menu « Tour suivant », puis « diffusion » des résultats.

NB : Les élèves extérieurs à l'académie s'adressent à leur établissement d'origine pour remplir leur fiche de candidature. L'établissement d'origine saisira les vœux via la procédure de saisie simplifiée **au plus tard le vendredi 03 juillet 2026 à 11h00 heure Métropole.**

#### **RAPPELS IMPORTANTS :**

- **Vous devez vérifier que les vœux saisis sont compatibles avec la décision d'orientation.**
- **Il n'y a plus de codes vœux spécifiques pour les 3PMET : tous les élèves candidatent sur les mêmes code vœux de 2NDPRO.**
- **Il n'y a plus de codes vœux CAP PRIO pour les 3<sup>e</sup> SEGPA et PREPA-FOQUALE : tous les élèves candidatent sur les mêmes code vœux de 1CAP2.**
- **L'affectation dans le privé n'est plus gérée dans les tours suivants.**
- **Les vœux de recensement n'existent plus : si des élèves sont maintenus en 3<sup>e</sup>, sont intéressés par des formations en apprentissage, rejoignent le privé, une MFR ou une autre académie, ne pas saisir de vœux.**
- **Il n'y a plus de validation de fin de saisie pour le chef d'établissement.**

Contacts SAIO :

Sylvie Huyez  
02 62 48 27 95  
sylvie.huyez@ac-reunion.fr

Annabelle Lacombe  
02 62 48 27 89  
annabelle.lacombe@ac-reunion.fr